



*Signataire : Léna Strasser*

*Date de dépôt : 19 juin 2025*

## **Question écrite**

### **CFA « mis en service », et maintenant ?**

Dans son communiqué<sup>1</sup> destiné aux habitantes et habitants de la commune du Grand-Saconnex, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) explique que « A partir du 16 juin 2025, le nouveau centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) sera mis en service au Grand-Saconnex, Chemin du Bois-Brûlé 2. D'une capacité de 250 places, ce centre vient compléter les infrastructures fédérales fixes de la région d'asile Suisse romande. Le CFA s'inscrit dans le cadre du nouveau système d'asile, approuvé en votation populaire en mars 2019. Le Secrétariat d'Etat aux migrations – pour la Confédération – le canton et la commune du Grand-Saconnex ont signé en 2022 une convention établissant les modalités de gestion et d'occupation du centre. Le CFA accueillera des adultes seuls ainsi que des familles. Aucun requérant mineur non accompagné n'y sera logé. Il s'agit d'un centre sans fonctions procédurales, hébergeant d'une part des personnes en cours de procédure, d'autre part des requérants dont la demande d'asile n'a pas été acceptée et qui doivent quitter la Suisse. Les personnes logées dans le CFA peuvent sortir tous les jours, de 9h à 21h. Les horaires sont définis en accord avec la commune. La gestion du centre est sous la responsabilité du SEM, qui mandate des prestataires pour gérer la sécurité et l'encadrement 24h sur 24, 7 jours sur 7. »

La « **gestion** » du centre est de la responsabilité du SEM qui, je cite : « mandate des prestataires pour **gérer la sécurité et l'encadrement** » (je souligne les termes utilisés).

---

<sup>1</sup> [https://www.grand-saconnex.ch/sites/default/files/documents/ouverture\\_du\\_centre\\_federal\\_pour\\_requerants\\_dasile\\_cfa\\_du\\_grand-saconnex-juin\\_2025\\_1.pdf](https://www.grand-saconnex.ch/sites/default/files/documents/ouverture_du_centre_federal_pour_requerants_dasile_cfa_du_grand-saconnex-juin_2025_1.pdf)

Toutefois, au vu de l'emplacement de ce centre, dont l'environnement est inadapté à l'habitation (bruit, pollution...), d'autant plus au vu du risque de renvoi planant au-dessus des personnes qui y seront logées, non loin des avions, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Est-il prévu que le canton agisse autour des questions de santé somatique et psychique des personnes logées dans le CFA (adultes et enfants) ? Si oui, quelles sont les mesures et les moyens prévus (interventions, budget, ETP...)?*
- *Le communiqué mentionne la mise en place d'un groupe d'accompagnement comprenant des représentants du SEM, du canton, de la commune du Grand-Saconnex et de la société civile afin « d'échanger » sur le fonctionnement du CFA. Ce groupe a-t-il été créé ? Quelle est (ou sera) sa composition ? Quelles seront les compétences de groupe au-delà de « l'échange » ?*
- *La société civile, outre sa participation au groupe d'accompagnement, pourra-t-elle intervenir à l'intérieur du centre ? Sous quelles conditions ? Des activités en dehors du CFA sont-elles prévues en collaboration avec elle ?*
- *Sachant que les enfants pourraient finalement être scolarisés, sous conditions, à l'extérieur du centre et que l'horaire scolaire est incompatible avec les horaires de sorties prévus dans le CFA, une négociation avec le SEM pour élargir les horaires de sortie et d'entrée dans le centre est-elle prévue ?*